

## Intitulé du poste : **Aide-Soignant**

### **Rattachement hiérarchique et fonctionnel :**

- Exerce sa profession sous l'autorité de la Direction.
- Exerce sa profession sous la supervision De l'Infirmière Coordinatrice et du médecin coordonnateur.
- Exerce sa profession sous le contrôle et la responsabilité des IDE.
- Exerce sa fonction en collaboration avec la psychologue.

### Cadre légal et responsabilité :

L'AS et l'AMP sont titulaires du diplôme d'aide-soignant ou d'aide médico-psychologique.

L'AS et l'AMP exercent leurs fonctions par délégation de la mission propre du personnel infirmier et sous sa responsabilité dans le cadre de l'Arrêté NOR : SSAH2110960A, et plus précisément l'article R 4311-4 du Code de la Santé Publique.

Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins, ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

### **Définition du métier et missions associées :**

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

## **Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant**

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

### *1- Les soins courants dit « de la vie quotidienne »*

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

### *2- Les soins aigus*

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.

## **Domaines d'activités et les activités associées**

### *Le domaine d'activités 1 (DA1) :*

Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

### *Le domaine d'activités 2 (DA2) :*

Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

### *Le domaine d'activités 3 (DA3) :*

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

### *Le domaine d'activités 4 (DA4) :*

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

## DEFINITION DE FONCTION

*Le domaine d'activités 5 (DA5) :*

Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations

<i>DOMAINES D'ACTIVITES</i>	<i>ACTIVITES</i>
<i>DA1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités</i>	1- accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités 2- identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates
<i>DA2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques</i>	3- observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé 4- collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques 5- installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation
<i>DA3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</i>	6- accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage 7- accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels
<i>DA4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention</i>	8- entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins 9- repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
<i>DA5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités</i>	10- transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités

## DEFINITION DE FONCTION

11- organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques

De façon générale et conformément au Projet d'Etablissement de l'Association Résidence le Grand Champ, il est attendu de la part d'un Aide-Soignant de faire preuve :

- D'esprit de travail en équipe,
- D'avoir un souci constant du bien-être et de la promotion de l'autonomie de la personne âgée, ce qui implique sensibilité, attention, vigilance et prévention des risques,
- D'adopter une attitude empreinte de correction de langage, une tenue soignée, courtoisie, discrétion et respect des personnes,
- De connaître et respecter les règles de bonnes pratiques professionnelles édictées par l'ANESM.